



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635 - 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3

Title-Sujet Concassage de granulats et pose d'un revêtement bitumineux Parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-14-5155/A	Date: 23 décembre 2014	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-14-00664818	Amendment No. - N° de la modif. 001	
Solicitation Closes:		
at - á 14 h	on - le 20 janvier 2014	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Pahl		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572	Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone:	_____
Facsimile No. - N° de télécopieur:	_____
Signature	Date

Amendement 001

La présente modification vise à répondre à des questions d'un soumissionnaire et apporter des modifications à la sollicitation.

Q1. La page de garde de la demande de soumissionS porte le numéro 5P420-14-5125/A, mais la rubrique des pages du document proprement dit porte 5P420-14-5155/A. Quel est le bon chiffre?

R1. 5P420-14-5155/A est le bon chiffre.

Q2. SC01 stipule qu'il n'y a pas d'exigence de sécurité, mais BA07 définit une exigence de sécurité pour l'offre. Qu'est-ce qui est exact?

R2. SC01 fait référence à l'accès à des renseignements sensibles ou à des sites du gouvernement qui se traduiraient par les exigences de sécurité telles qu'une vérification de police. BA07 définit les exigences de sécurité de l'offre pour cet appel d'offres.

Q3. « SECTION 01 29 01 OCCUPATION DU SITE » ne mentionne rien quant aux frais de bail. Est-ce exact?

R3. Oui c'est exact.

Q4. La « **SECTION 01 21 00 ALLOCATION, 1.3.4.1** » inclut la fourniture d'une couche d'accrochage dans le coût de revient de base, mais la « **SECTION 32 12 13.16 COUCHES D'ACCROCHAGE BITUMINEUSE, 1.3.1** » précise que la couche d'accrochage est incluse au point 3a). Où est la vérité?

R4. Le paiement des matériaux bitumineux sera effectué conformément à la section 01 21 00, clause 1.3.4.1. Le libellé de la section 32 12 13.16 clause 1.3.1 sera révisé aux termes de la modification 1.

Q5. La « **SECTION 01 21 00 ALLOCATION, 1.3.4.1** » inclut la fourniture du ciment bitumineux dans le coût de revient de base, mais la « **SECTION 32 12 16 REVÊTEMENT DE BÉTON BITUMINEUX (EPS), 1.3.6** » stipule que la livraison de ciment bitumineux est incluse dans le prix unitaire de l'article 3a). Où est la vérité?

R5. Le paiement des matériaux bitumineux sera effectué conformément à la section 01 21 00, clause 1.3.4.1. Le libellé de la section 32 12 16 1.3.6 sera modifié aux termes de la modification 1.

Q6. L'article 2a) du tableau des prix unitaires comporte une quantité estimative de 135 000 m³, ce qui correspond à environ 202 500 tonnes d'agrégats pour revêtement. La quantité estimative du revêtement bitumineux pour les articles 3a)i, ii, iii, n'est que de 67 000 tonnes. A-t-on l'intention de concasser cette quantité supplémentaire d'agrégats bitumineux ou y a-t-il une erreur dans la quantité?

R6. Oui, la quantité concassée est de 135 000 m³, tel qu'indiqué.

B. Modifications

1. Dans le document de spécifications, les sections suivantes sont révisées.

dans: SECTION 01 21 00 ALLOWANCES
supprimer: 1.3.4.1
remplacer par:

Supply and delivery of bituminous materials including asphalt cement and anti-stripping agent.

dans: SECTION 32 12 16 ASPHALT CONCRETE PAVEMENT (EPS)
insérer: 1.2.14

1.2.14 "Milled Rumble Strips shall be installed in accordance with BC MoTI – Supplement to TAC Geometric Design Guide Section 650 – Rumble Strips. The Milled Shoulder Rumble Strips shall be Continuous SRS." The Milled Rumble Strips are to be installed at various locations along the Trans-Canada Highway or as directed by the Departmental Representative.

dans: SECTION 32 12 16 ASPHALT CONCRETE PAVEMENT (EPS)
supprimer: 1.3.6
remplacer par:

Supply and delivery of asphalt cement, and anti-stripping agent(s), if required and accepted by the Departmental Representative, will be paid under "**Lump Sum Price Item 3a) – Prime Cost Sum: Supply of Bituminous Materials**".

dans: SECTION 32 12 16 ASPHALT CONCRETE PAVEMENT (EPS)
supprimer: 1.3.8
remplacer par:

Payment for the installation of the Milled Rumble Strips shall be under "Unit Price Item 3c) – Milled Rumble Strips. The Milled Rumble Strips are to be installed at various locations along the Trans-Canada Highway or as directed by the Departmental Representative.

2. Formulaire Prix Modification

"Annexe A - Formulaire Prix" est remplacé comme suit.

L'ANNEXE REVISEE A PRÉVU DANS CET AMENDEMENT DOIT ETRE REMPLI ET SOUMIS POUR QUE QU'UNE OFFRE DOIT ETRE JUGEE CONFORME.

SI UNE OFFRE SOUMET LE FORMULAIRE DE PRIX ENUMEREES DANS LE DOCUMENT ITT ORIGINAL, LA SOUMISSION SERA JUGEE NON CONFORME ET AUCUNE AUTRE CONSIDERATION EST DONNEE.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées.

ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.
- 3) Le tableau des prix forfaitaires désigne les travaux qui font l'objet d'une entente à un prix forfaitaire. Le tableau des prix unitaires désigne les travaux qui font l'objet d'une entente à prix unitaire.
 - (a) Le prix unitaire ainsi que le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque article énuméré.
 - (b) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels qu'ils sont décrits à la section de référence du devis.

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment l'installation et la désinstallation, etc., sera inscrit dans le tableau des prix forfaitaires et reporté au montant de soumission total.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	01 25 20	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire	1	_____ \$
2	01 35 31	Gestion de la circulation	Montant forfaitaire	1	_____ \$
3	01 21 00	Coûts principaux a) Fourniture des matières bitumineuses	Montant forfaitaire	1	2 420 000.00 \$
4	01 21 00	Coûts principaux b) Fourniture des articles autres que les matières bitumineuses	Montant forfaitaire	1	600 000.00 \$
MONTANT FORFAITAIRE TOTAL Reporter le montant à l'alinéa 1)a) de BA03					_____ \$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Num. d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	02 41 13.14	Enlèvement du revêtement bitumineux par fraisage	m ²	7 000	_____ \$	_____ \$
2	31 05 16	Granulats pour asphalte a) Production d'un mélange de granulats pour asphalte de taille moyenne (16 mm)	m ³	135 000	_____ \$	_____ \$
3	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux, EPS a) Ciment bitumineux reconnu par le ministère des Transports et de l'Infrastructure de la C.-B., mélange de taille moyenne, catégorie 1 ACP 150-200 (A) i. Km 88 à 110 de la Transcanadienne	Tonnes	37 000	_____ \$	_____ \$

Num . d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
4	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux, EPS a) Ciment bitumineux reconnu par le ministère des Transports et de l'Infrastructure de la C.-B., mélange de taille moyenne, catégorie 1 ACP 150- 200 (A) ii. Km 88 à 110 de la Transcanadienne	Tonnes	26 000	_____ \$	_____ \$
5	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux, EPS a) Ciment bitumineux reconnu par le ministère des Transports et de l'Infrastructure de la C.-B., mélange de taille moyenne, catégorie 1 ACP 150- 200 (A) iii. Km 102,4 à 103,5 de la Transcanadienne (Boulder Creek Intersection)	Tonnes	4 000	_____ \$	_____ \$
6	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux, EPS b) Bordure de chaussée intégrée en asphalte	m	3 000	_____ \$	_____ \$
7	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux, EPS c) Milled Rumble Strips i. Shoulder – Km 82,5 à 110 de la Transcanadienne	km	40	_____ \$	_____ \$
8	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux, EPS c) Milled Rumble Strips ii. Centerline – Km 82,5 à 110 de la Transcanadienne	km	22	_____ \$	_____ \$
9	34 71 13.01	Barrière en béton préfabriqué a) Enlever les barrières et les transporter à la carrière Mannix	m	1 200	_____ \$	_____ \$
10	34 71 13.01	Barrière en béton préfabriqué b) Remplacer les barrières par des barrières de 810 mm fournies par le propriétaire	m	1 200	_____ \$	_____ \$
11	34 71 13.01	Barrière en béton préfabriqué c) Retirez et réinstallez barrière	m	600	_____ \$	_____ \$
TOTAL DES PRIX UNITAIRES					_____ \$	
Reporter le montant à l'alinéa 1)b) de BA03						

PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION
(Taxes applicables en sus)

\$

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler qu'il leur incombe d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.